

DÉLIBÉRATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION
16 DÉCEMBRE 2021

Adoption du procès-verbal
du conseil d'administration du 7 octobre 2021

Monsieur le Vice-Président expose à l'assemblée :

« Vu l'article 5.1 du Règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPCC Cité des Électriciens adopté par le conseil d'administration du 7 janvier 2020, il vous est proposé d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2021 tel que présenté en annexe. »

Monsieur le Vice-Président demande aux membres présents ou représentés de bien vouloir se prononcer.

Le conseil d'administration, à l'unanimité,

DÉCIDE d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'EPCC Cité des Électriciens en date du 7 octobre 2021.

Le Vice-Président,


Philibert BERRIER

Certifié exécutoire

compte tenu de la réception en Sous-préfecture le :

Et de sa publication le :

Le Président

Julien DAGBERT